

Bureau du 22 mai 2006

Décision n° B-2006-4253

commune (s) : Mions

objet : **Autorisation de déposer un permis de construire et tous dossiers administratifs par la SARL Côté halles sur un terrain communautaire situé 92, ancienne route d'Heyrieux et 148, route d'Heyrieux**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 11 mai 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine est propriétaire d'un terrain de 14 880 mètres carrés situé 92, ancienne route d'Heyrieux et 148, route d'Heyrieux à Mions, cadastré sous les numéros 223 et 224 de la section AH pour respectivement 11 959 et 2 921 mètres carrés. Ce terrain a été acquis par voie de préemption suivant l'acte en date du 6 janvier 2003 en vue de la constitution d'une réserve foncière afin de permettre l'accueil d'activités économiques, lesdits biens formant respectivement les lots n° 1 et 2 du lotissement dénommé Porte des Meurières.

La SARL Côté halles envisage de se porter acquéreur d'une partie dudit terrain à détacher desdites parcelles, en vue du développement de son entreprise.

Toutefois, dans la perspective d'une éventuelle cession du terrain en cause à la SARL Côté halles, il convient d'autoriser ladite société à faire toutes démarches, à solliciter toutes autorisations, à déposer tous dossiers administratifs auprès des organismes ou administrations compétentes, notamment une demande de permis de construire et un dossier à la commission départementale d'équipement commercial du Rhône ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise la SARL Côté halles à faire :

a) - toutes démarches, à solliciter toutes autorisations, à déposer tous dossiers administratifs auprès des organismes ou administrations compétentes, notamment de la commission départementale d'équipement commercial du Rhône,

b) - une demande de permis de construire sur le terrain communautaire situé 92, ancienne route d'Heyrieux et 148, route d'Heyrieux à Mions, étant précisé que cette autorisation ne permet pas de commencer les travaux ni ne préjuge de la décision qui sera prise concernant cette cession.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,